

**Bibliothèques municipales - Acquisition d'un livre d'heures
du XV^{ème} Siècle - Encaissement et réaffectation de la participation
de l'Association des Amis des Musées et des Bibliothèques
et du Ministère de la Culture**

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : La Ville de Besançon a procédé en mars dernier à l'achat en vente publique d'un livre d'heures à l'usage de Besançon pour un coût de 36 561 €. Cet ouvrage manuscrit et enluminé de la fin du XV^{ème} Siècle représente un enrichissement important des collections patrimoniales de la bibliothèque : ce livre d'heures, de grand format, en excellent état, sans repeint ou ajouts postérieurs, comporte 11 enluminures pleine page, 16 petites miniatures et de nombreuses lettrines ; la calligraphie gothique est superbe. L'origine comtoise de ce manuscrit est prouvée.

L'État a donné un accord de principe sur sa participation financière dont le montant se situera entre 15 et 18 000 €.

L'Association des Amis des Musées et des Bibliothèques de Besançon souhaite contribuer à hauteur de 12 000 € à cette acquisition, en soutien fidèle à l'enrichissement du patrimoine de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la somme de 12 000 € à inscrire par décision modificative au budget de l'exercice courant en recettes à l'imputation 90.321.1328.89032.45000 et de la réaffecter en dépenses sur l'imputation 90.321.2162.89032.45000, dès réception de la notification attributive,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention de l'État (Ministère de la Culture) qui sera inscrite par décision modificative au budget de l'exercice courant en recettes à l'imputation 90.321.1321.89032.45000 et de la réaffecter en dépenses à l'imputation 90.321.2162.89032.45000, dès réception de la notification attributive.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions Culture et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 20 mai 2003.